

RECUEIL



MES 142 JOURS D'INCARCÉRATION

par A.H. Marbœuf



LE MÉDECIN DE HOÀ-BINH

par L. Porte



**LA GARNISON DE HUÊ A TENU
PENDANT 45 JOURS CONTRE LES VIÊTS**

RELEVÉ DES ÉVÉNEMENTS

Survenus au jour le jour du 9 Mars au 2 Août 1945

à la suite de notre arrestation (soi-même **MARBŒUF** père, 63 ans et son fils **Paul**, 17 ans ½) par le chancelier ISHIDA, des soldats japonais armés et un annamite (ex-élève de l'école Providence).

Durée de l'incarcération : 142 jours



SAMEDI 10 MARS -

Vers 7 heures du matin, mes trois fils : Georges, Lucien et Fernand étaient sortis; je restais à la maison avec ma femme, mon fils Paul, 17 ans et demi, et ses deux petits frères¹ de 5 et 6 ans.

L'attaque de la nuit continuait toujours à la caserne indochinoise de Thua-Thiên. À cette heure-là, un camion japonais transportant M. et Mme CASENAVE, M. et Mme MOULE et deux tirailleurs annamites fut attaqué en face de mon immeuble, devant le square. Atteint d'une grenade lancée du poste de défense du jardin de M. DESMARETS, les pneus crevés, le camion s'arrêta et le feu s'ouvrit des deux côtés.

Avec mon fils Paul, par une grande baie vitrée de l'escalier de la maison, nous assistons au début de la bagarre.

Vers 8 heures 30, des renforts japonais avec un fusil mitrailleur et d'autres armes, firent leur apparition venant du canal. À ce moment, comprenant que les trois défenseurs du poste français allaient être débordés, mon fils Paul fut prendre dans mon bureau un mousqueton d'artillerie Lebel et cinq cartouches.

Les japonais avaient pénétré dans le petit square à 50 mètres environ de notre fenêtre. Ouvrant le vasistas du bas de la baie vitrée, j'ouvris le feu et un soldat japonais, caché derrière une des murettes du square, retomba sur le côté.

Après quelques coups de feu, je partis au bureau chercher des cartouches et mon fils prit l'arme à son tour. Un soldat touché à la tête s'effondra; mais à ce moment, nous fûmes aperçus probablement ou, en tout cas, la direction de nos balles nous fit repérer.

Une mitrailleuse japonaise nous répondit donc, et des vitres de la fenêtre furent brisées. Nous avons encore tiré, mais devant la riposte, nous sommes montés sur une terrasse de ma chambre à coucher qui dominait le square. Mon fils a encore tiré 4 à 5 balles, et un autre japonais retomba sur le côté. À ce moment, ma femme m'appela de la salle à manger où elle s'était réfugiée avec les deux petits. Mes trois fils venaient de rentrer en traversant les jardins des immeubles voisins. Déposant l'arme derrière mon armoire, nous sommes descendus rassurer ma femme qui ne nous avait pas entendu tirer, tout ayant été fermé et les balles japonaises ayant criblé les murs du côté du square.

Nous sommes alors tous partis après avoir fermé les fenêtres et les portes de l'immeuble. Et sautant par-dessus les murs voisins, nous avons abouti à la procure de l'Évêché vers 9h30 d'où nous sommes partis à 10h15 pour aller jusqu'à l'école technique où mes enfants ont déjeuné.

Partis à 13h30, nous sommes passés dans en face de chez M. et Mme CHARLAT d'où nous sommes retournés chez nous vers 16 heures.

Le camion japonais était toujours là et vers 17h30 un camion annamite est venu le prendre en remorque accompagné de deux soldats japonais.

¹ Jean-Pierre et Christian

MES 142 JOURS D'INCARCÉRATION

Dans la nuit, vers 22h.30, j'enveloppais le mousqueton dans un journal et allais déposer dans une haie touffue derrière l'immeuble de M. TILLARD, chef de l'Enseignement.

La même nuit, mon fils Paul, habillé de blanc comme un annamite, est allé le reprendre pour le jeter dans le canal près de l'escalier de l'immeuble de M. VIÊN-DÊ, ainsi que les cartouches restantes et les douilles vides.

DIMANCHE 11 MARS

Vers 13 heures, le secrétaire du Consulat YAMASAKI et des soldats japonais en armes se présentèrent chez moi, 18, Avenue Khai-Dinh, et sur la dénonciation du professeur THIÊN (du lycée Viêt-Anh ou de l'école Hồng-Duc).

D'après ce qu'il dit devant moi et mes fils, le nommé TÔN-THÁT-DAT, secrétaire du Consulat japonais, venu en personne porter ses accusations avec YAMASAKI et les soldats japonais, fit procéder à l'arrestation de mes fils : Georges et Lucien², 19 ans, Paul 17 ans $\frac{1}{2}$ et Fernand 16 ans. Menacés d'un revolver par YAMASAKI et d'un sabre nu par un officier japonais, les enfants furent sommés de désigner lequel d'entre eux, qui avait tué deux soldats japonais et blessé un troisième, sinon ils allaient être immédiatement exécutés.

Non intimidés, ils nièrent tous les quatre jusqu'au bout.

Sur un ordre de YAMASAKI les soldats japonais les ficelèrent très étroitement et les emmenèrent en camion, dans lequel avaient été déposés des postes de radio et des armes réquisitionnées chez des français.

Conduits à la gendarmerie japonaise à 13h30, les quatre jeunes gens furent enfermés dans une pièce où se trouvaient déjà le Lieutenant-Colonel RICHAUD³, un Capitaine non connu d'eux. L'Adjudant-Chef BELLOC, lequel était blessé à la tête et l'inspecteur en chef DELSALLE de la garde indochinoise.

Après trois quarts d'heure, ISIDA et un Officier japonais sont venus annoncer aux militaires qu'ils allaient partir à la caserne du Mang-Cà.

Les militaires chargèrent mes enfants, qui pouvaient librement aller aux commodités, de jeter des papiers importants dans les W-C. et le Capitaine X les pria, s'ils étaient mis en liberté, d'aller à l'hôtel SAUR, chambre n° 2, afin de brûler les papiers se trouvant dans le petit bureau (dans les deux tiroirs de gauche surtout).

Au bout d'un moment, ils furent emmenés par des soldats japonais en armes.

Après le départ des militaires français, ISHIDA et un officier japonais commencèrent l'interrogatoire de mes fils et essayèrent de les intimider en les menaçant d'exécution s'ils ne se dénonçaient pas.

Vers 17 heures, n'ayant pas obtenu les aveux qu'ils désiraient, ils relâchèrent provisoirement, disent-ils, mes fils en leur disant de ne pas sortir de leur maison et que l'enquête allait continuer.

Mes fils quittèrent la gendarmerie deux par deux sur ordre formel d'ISHIDA et, en passant à l'hôtel SAUR, ils firent la commission au Directeur de l'hôtel, ne pouvant y entrer eux-mêmes sans risque, car ils étaient surveillés.

MERCREDI 14 MARS

² Frères jumeaux

³ Chef d'état-major de la B.A.L. (Brigade d'Annam-Laos)

RELEVÉ DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS DU 9 MARS AU 2 AOÛT 1945

Arrêté chez moi à 10h30 avec mon fils Paul, 17 ans $\frac{1}{2}$, le mercredi 14 Mars, par ISHIDA, deux soldats japonais et un annamite (ex-élève de Providence) et emmenés ensuite à la sûreté française devenue sûreté japonaise. Nous y avons rencontré M. ABGRALL⁴, arrêté depuis le lundi 12 Mars à 6 heures du matin.

Nous sommes sans nourriture jusqu'au lendemain 11 heures du matin. Nous avons été interrogés, dans le hall de la sûreté, par un sous-officier deux fois dans l'après-midi, assez correctement.

Nous avons couché par terre dans la salle d'attente de la sûreté, sur une natte en compagnie de M. ABGRALL qui, jusque-là, avait été logé dans la cabine téléphonique.

JEUDI 15 MARS

Nous avons été emmenés à 8 heures du matin de la salle d'attente de la sûreté et mis dans une cellule (1,25mx1,85m) avec M. ABGRALL. Vers 2 heures de l'après-midi, nous montâmes dans un camion, M. ABGRALL, mon fils et moi-même, un sergent nommé MOREL et un sous-officier cordonnier de la concession. Et accompagnés par des japonais en armes, nous fûmes transportés à la prison provinciale de Thua-Thiên.

M. ABGRALL, mon fils et moi-même, sommes descendus du camion, qui emmena les deux sous-officiers au Mang-Cá. Nous trois fûmes, au poste de garde, fouillés par le sergent japonais, chef de la prison aidé d'un japonais local. Après la fouille, nous sommes enfermés dans une grande salle où nous avons rencontré MM. CÉLICOURT, Pierre QUANG, BATHMANN et Louis ROMES, tous agents de la sûreté.

Un quart d'heure après, la porte de la salle s'ouvrit. Mon fils et moi avons été ramenés en auto à la sûreté et renfermés dans la même cellule que précédemment. Vers 21h30 est arrivé dans notre cellule M. PARAVISINI, brigadier des douanes à Lai-An, assez fortement blessé par suite des brutalités exercées sur lui par plusieurs japonais et annamites dont le boxeur KIM-ANH (champion des poids plumes d'Indochine).

MARDI 20 MARS

Suis appelé seul à l'interrogatoire par l'officier japonais et un gendarme à 15 heures, après reconnaissance de mon identité. Suis accusé, ainsi que mon fils Paul, d'avoir tiré sur des soldats japonais lors de l'attaque dirigée, le 10 Mars, de 7 à 10 heures, devant mon immeuble, contre le poste de défense français stationné dans le jardin de M. DESMARETS.

J'ai nié énergiquement et je suis frappé violemment par l'officier de gendarmerie (coups de poing, coups de pied et nerf de boeuf) pendant un quart d'heure.

L'interrogatoire reprendra pendant une demi-heure. Frappé à nouveau, puis reprise de l'interrogatoire, etc. etc. jusqu'à 17 heures. Ramené, enfin, en cellule.

JEUDI 22 MARS

Mon fils et moi sommes appelés à l'interrogatoire vers 12 heures.

D'abord, mon fils est mis à genoux devant une table occupée par un officier de gendarmerie. De chaque côté de cette table étaient assis M. ISHIDA, le Vice-chancelier M. MATSUMOTO et un gendarme.

⁴ Directeur de l'école Technique d'Industrie de Huê

MES 142 JOURS D'INCARCÉRATION

Je suis laissé devant la porte. Celle-ci est restée ouverte. Le nommé TÂP, surveillant à l'École Technique entre à ce moment et nous accuse nettement d'avoir tiré. Il était accompagné d'un gardien de l'école qui se portait témoin.

MATSUMOTO, tenant un nerf de bœuf dans la main, frappa violemment mon fils qui miait toujours. Le gendarme japonais frappe, quant à lui, à coup de ceinturon. Comme mon fils continuait à nier, ISHIDA s'est mis dans une colère froide et le frappa à coups de pied. Puis se précipitant sur moi qui protestais de ces brutalités, il me frappa à coups de pied tandis que MATSUMOTO fit pleuvoir sur moi des coups de nerf de bœuf.

ISHIDA me lança : «Les français, vous êtes tous des menteurs. D'ailleurs, nous avons des témoins annamites et surtout le témoignage du soldat japonais que vous avez blessé à la tête. Vous serez confrontés à ce dernier et si vous êtes reconnus, vous et votre fils, vous serez mis à mort dans la semaine qui suit.»

Puis, il sortit nous laissant, mon fils et moi, dans le couloir. C'est alors que le nommé TÂP nous fit : «Les français, vous êtes tous des lâches et des sangsues. Maintenant que nos amis japonais nous ont délivrés, vous ramperez à nos pieds comme des larves. Dites à M. ABGRALL que c'est moi qui l'ai dénoncé et si je pouvais vous faire couper la tête à tous, je le ferais avec joie.»

Au bout d'une dizaine de minutes, ISHIDA, MATSUMOTO et l'officier japonais, qui s'était réunis dans une pièce voisine, revinrent et nous firent reconduire en cellule, en renouvelant leurs menaces de confrontation et de mise à mort.

Il était 15 heures.

VENDREDI 23 MARS

Enfermé dans la petite cellule de la sûreté française jour et nuit. Une seule fois, nous pouvons aller, pendant un quart d'heure, nous laver. C'est notre seule sortie. Mon fils, atteint de diarrhée, fait ses besoins par terre dans un coin de la cellule. Nous obtenons, à force de réclamation, un petit pot en terre (grandeur gargoulette) qui, inévitablement, déborde chaque nuit.

Aussi, vivons-nous dans une atmosphère empuantiée et devenons malades. Heureusement que nous avons pu recevoir, depuis le 18 Mars, quelque nourriture de la maison.

JEUDI 29 MARS

Transfert à la gendarmerie japonaise (ex-immeuble des «Amis du Vieux Huê») sous la pluie, en camion découvert, accompagnés de soldats japonais en armes.

Mis en cellule à claire-voie où nous avons trouvé M. GALLOIS, Directeur de l'usine des chaux de Long-Tho, arrêté l'avant veille. Nous sommes dans la même cellule que M. GALLOIS. Cellule obscure de 2mx2m. Seule la lampe dans le couloir où se tient, en permanence, un soldat japonais en arme, est allumée jour et nuit.

Interdiction de parler entre nous.

VENDREDI 30 MARS

Arrivée en cellule de MM. HUBERT, CROS, MOUGIN, CARRISEY et CHARLES.

M. HUBERT est interrogé avant son incarcération et frappé violemment. Ils sont tous les cinq dans la cellule voisine de la nôtre où nous sommes quatre (GALLOIS, PARAVISINI et MARBŒUF père et fils).

RELEVÉ DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS DU 9 MARS AU 2 AOÛT 1945

SAMEDI 31 MARS À LUNDI 2 AVRIL

Enfermés, jour et nuit, sans une seule sortie. Une jarre dans le coin de chaque cellule n'est vidée que tous les deux jours par un prisonnier auquel il est interdit de se laver les mains. Défense de parler, de s'appuyer aux murs, de se coucher avant 21 heures. Présence continue d'un japonais armé, face aux cellules qui sont à claire-voie.

MM. GALLOIS, CHARLES et PARAVISINI sont relâchés le 2 Avril à 17h30. Je suis mis dans une cellule avec M. HUBERT, tandis que M. CROS, MOUGIN et CARRISEY passent dans une celle où est resté mon fils.

MARDI 3 AVRIL.....

Tous transférés à la prison provinciale et mis en cellule après avoir été minutieusement fouillés

HISTORIQUE DE L'OCCUPATION DES CELLULES DE LA PRISON PROVINCIALE

LE 11 MARS

- Cellule n° 12 DESTENAY
- Cellule n° 13 MÉRIAN, CRÉMONA
- Cellule n° 14 CARDIN, VÉDERENNE
- Cellule n° 15 MARTINET, PIADZZA
- Cellule n° 16 RIGAL, BAYLE

Dans une salle commune de la prison, sont incarcérés : ABGRALL, CELICOURT, Pierre QUANG, BATHMANN et Louis ROMES.

LE 17 MARS

MARTINET et MERIAN vont au Mang-Cá.

LE 28 MARS

CELICOURT, CREMONA, CARDIN, RIGAL, BAYLE, Pierre QUANG, PIADZZA et Louis ROMES vont au Mang-Cá.

Ce même jour, ABGRALL est mis en cellule 13.

LE 29 MARS

VÉDERENNE et PIADZZA vont au Mang-Cá, mais BAYLE en revient pour être mis en cellule 14.

LE 3 AVRIL

Arrivent à la prison MARBŒUF père et fils, CROS, HUBERT, MOUGIN et CARRISEY.

RÉPARTITION DES PRISONNIERS DANS LES CELLULES

- Cellule n° 12 DESTENAY seul
- Cellule n° 13 ABGRALL et BAYLE
- Cellule n° 14 CROS et MARBŒUF Fils
- Cellule n° 15 HUBERT et MOUGIN

MES 142 JOURS D'INCARCÉRATION

- Cellule n° 16 MARBŒUF Père et CARRISEY

MERCREDI 4 AVRIL

Appelés à l'interrogatoire de MOUGIN (fortement rossé) et de CROS (correct).

JEUDI 5 AVRIL

HUBERT et CARRISEY sont interrogés, sans coups, au poste de garde.

Sommes enfermés jour et nuit dans cellule 2mx2m. Trois fois par jour une demi-heure d'ouverture des portes de cellules pour W.C, ablution et repas : 7 heures, 12 heures et 19 heures. Repas reçus de chez nous, mais fréquemment pillés par les «linh» de garde. Des jours entiers, sans recevoir de nourriture, certains d'entre nous se nourrissent avec de riz de prison. État sanitaire déficient. Mon fils et moi sommes restés deux jours sans panier. Les autres jours, repas incomplets. Café systématiquement détourné tous les matins. Diarrhées fréquentes. Pas de Docteur, pas d'infirmier et pas de médicaments. Aucun secours de l'extérieur.

MERCREDI 11 AVRIL

CARRISEY, arrêté par suite d'une erreur de nom est relâché. MARBŒUF père reste seul en cellule n° 16.

JEUDI 12 AVRIL

M. CROS est appelé à l'interrogatoire et frappé violemment. ABGRALL, convoqué à la gendarmerie, est revenu sans avoir été interrogé.

VENDREDI 13 AVRIL

BAYLE, appelé à l'interrogatoire vers 13 heures, ne revient qu'à 17 heures, après avoir été fortement malmené. Grosses ecchymoses sur le corps.

Les vols d'aliments continuent, malgré les protestations. Certains prisonniers, dont mon fils et moi, reçoivent souvent un panier presque vide. BAYLE reçoit un jour une banane seulement. D'ailleurs, tous les prisonniers pourront témoigner de ces vols alimentaires qui sont la cause de notre santé déficiente.

MARDI 17 AVRIL

Arrivée en prison de l'adjudant en retraite DELCLOS, qui est mis dans la cellule n° 16, à la place de MARBŒUF père qui est mis dans la cellule n° 12 avec DESTENAY.

DELCLOS a reçu, préalablement à son entrée en cellule, une formidable raclée.

Résultat : 3 incisives supérieures brisées, le masséter luxé. Impossibilité d'ouvrir la bouche et de mâcher ses aliments. En outre, MATSUMOTO lui a éteint une cigarette à même la peau, provoquant une brûlure assez profonde entre les deux omoplates.

SAMEDI 21 AVRIL

Coupe de barbe et de cheveux à la tondeuse.

MERCREDI 25 AVRIL

MARBŒUF fils et MOUGIN, atteints de dysenterie, sont transférés dans un bâtiment voisin similaire au nôtre. Ils ont la liberté d'aller au W-C. dans le couloir, jour et nuit (la porte extérieure étant fermée). C'est la seule «médication» qui leur est donnée. Heureusement que nous

RELEVÉ DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS DU 9 MARS AU 2 AOÛT 1945

avons pu clandestinement nous procurer quelques médicaments par nos «paniers de vivres», ce qui nous a permis de les soigner légèrement.

Ce même jour, vers 10 heures du matin, MARBŒUF père est frappé violemment en présence de DESTENAY, pour une boîte d'allumettes, par le gardien chef de prison (pendant 15 minutes).

À 16 heures, Madame DESTENAY et Mademoiselle viennent, accompagnées du R.P. ROUSSEL, visiter DESTENAY au corps de garde.

LUNDI 30 AVRIL

La santé de MARBŒUF fils et MOUGIN s'améliore. Ils rentrent dans leur cellule respective.

SAMEDI 5 MAI

DESTENAY part pour le Mang-Cà à 15 heures. Il est tellement content et pressé qu'il a oublié de me serrer la main, après 18 jours de cohabitation sur le même petit bat-flanc de 1m de large.

DIMANCHE 6 MAI

Un annamite est mis dans la cellule n° 16 et DELCLOS vient dans ma cellule 12.

MARDI 8 MAI

Le caporal de gendarmerie, adjoint au sergent, me dit que je serai libéré, avec mon fils, dans quelque temps.

Arrivée de M. VALLEBELLE dans la cellule n° 16 vers 19 heures.

MERCREDI 9 MAI

VALLEBELLE reçoit, de la part du sergent GOTO, une magistrale volée pour avoir gardé sa moustiquaire. Ce même GOTO m'a rossé le 25 Avril.

M. TRUC entre en cellule 27.

JEUDI 10 MAI

Départ de BAYLE à 18 heures pour le Mang-Cà. M. ABGRALL reste seul dans la cellule 13

VENDREDI 11 MAI

DELCLOS part au Mang-Cà à 15 heures. Je reste seul dans la cellule n° 12. VALLEBELLE est libéré ainsi que TRUC.

SAMEDI 12 MAI

HUBERT vient dans ma cellule 12 tandis que MOUGIN, son coéquipier, va dans celle d'ABGRALL, n° 13.

DIMANCHE 13 MAI

MES 142 JOURS D'INCARCÉRATION

Arrivée en prison de TRICOIRE⁵, CHATEL et deux aviateurs américains. Ils sont placés dans le bâtiment voisin du nôtre : Cellules n° 25-26-27 et 28. Nous les rencontrons le soir où GOTO nous fait sortir pour une séance de gymnastique. Après une demi-heure de gymnastique nous rentrons en cellule. CROS reçoit une raclée mémorable pour avoir serré les mains aux américains.

LUNDI 14 MAI

À la sortie du matin (7 heures) CROS nous montre un visage de homard cuit, les oreilles déchirées, des balafres un peu partout. Il nous explique qu'il a été frappé par GOTO qui avait un troussseau de clés à la main. Nous comprenons l'acharnement du gardien chef, la veille au soir.

MARDI 15 MAI

Suis amené à la gendarmerie japonaise (ex-maison de l'ingénieur en chef) pour interrogatoire à 13h30. Toujours même répertoire et mêmes menaces. Donc, même négation de ma part. Coups assez violents à plusieurs reprises, mais entretien devient plus calme et se termine correctement.

MERCREDI 16 MAI

J'apprends avec joie que ma femme a reçu des nouvelles de ma prochaine libération. TRICOIRE, CHATEL et deux américains quittent leurs cellules et n'y reparaissent plus.

JEUDI 17 MAI

Mon canif, qui est oublié dans la poche revolver de mon pantalon, m'est enlevé par le sergent GOTO au cours d'une fouille. Cependant, je ne suis pas frappé.

SAMEDI 19 MAI

Rappelé à la gendarmerie où l'on m'a interrogé sur tous les détails de ma vie, depuis ma naissance à ce jour. L'entretien a duré 3 heures et s'est terminé par l'annonce de ma libération prochaine.

Pendant une courte absence du sergent japonais qui m'interrogeait, j'ai pu voir passer, montant d'une cave de la maison, GIROD, TRICOIRE, CHATEL et deux américains. Chacun d'eux est suivi par un gendarme japonais tenant un nerf de boeuf à la main.

Au passage, TRICOIRE me fit un geste de résignation. Il portait du front à l'oreille, une plaie sanguinolente. En outre, tous étaient blessés aux jambes. L'un des américains avait un chiffon rouge de sang frais autour d'une cheville.

Arrivée en prison du Capitaine BON (Cellule n° 15).

DIMANCHE 20 MAI

Arrivée de JOUFFREY⁶, qui est mis dans la cellule du Capitaine BON, et de TABOUILLOT⁷, qui est mis dans un autre bâtiment, cellule n° 35.

⁵ Chef du réseau S.A. (service d'action) civil de l'Annam composé, notamment de, : Marbœuf, Girod, Guy Harter, Sauvageol, Desmarets, Royannez.

⁶ Agent technique des T.P. à Huê. Il a rejoint la base de résistance d'A-Shau, le lendemain du coup de force japonais.

⁷ Professeur de Physique et de Chimie à l'École Technique d'Industrie de Huê (ETIH). Il a pris le maquis dès le 10 Mars 1945.

RELEVÉ DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS DU 9 MARS AU 2 AOÛT 1945

MERCREDI 23 MAI

Madame Wladimir MORIN, Henri MORIN, DESMARETS, Maurice COLOMBANI, GIROD et LE LOUET arrivent à la prison. Ils sont tous placés dans les bâtiments voisins dont deux contiennent des cellules de 1m20 x 2m et 2m de haut, donnant directement sur l'extérieur. C'est dans celles-ci que sont enfermés :

<i>Cellule n° 17</i>	<i>JOUFFREY retiré de la cellule n° 15 du Capitaine BON</i>
<i>Cellule n° 54</i>	<i>COLOMBANI</i>
<i>Cellule n° 56</i>	<i>GIROD</i>

Quant aux autres pensionnaires, ils sont placés dans les cellules semblables aux nôtres (2mx2m et 4m de haut) :

<i>Cellule n° 25</i>	<i>Mme W. MORIN</i>
<i>Cellule n° 26</i>	<i>Henri MORIN</i>
<i>Cellule n° 29</i>	<i>DESMARETS</i>

Une amélioration sensible se produit. On nous ouvre le matin de 7 à 9 heures. Pourvu que cela dure.

JOUFFREY est interrogé à la gendarmerie de 10h à 18h. Il revient dans un état lamentable; la couleur de sa peau est entièrement violacée. Des balafres, un peu partout y compris la tête, montrent l'acharnement de MASUMOTO, car c'est toujours le même auteur de ces brutalités. C'est au retour qu'il est placé dans la cellule n° 17 (1m20x2mx2m de h.) qui est un véritable «carcere duro» exposé au soleil sans véranda.

VENDREDI 25 MAI

Deux prisonniers annamites, enfermés dans un bâtiment voisin au nôtre, ont chanté la Marseillaise et l'Internationale vers 21 heures. Un quart d'heure plus tard, le sergent gardien japonais GOTO les frappe devant l'escalier de notre bâtiment, pendant une demi-heure. Puis, en leur mettant les menottes, il leur dit :

«Puisque vous aimez tant les français, vous allez leur tenir compagnie», et il les enferme dans la cellule n° 14 où étaient mon fils Paul et CROS jusqu'au lendemain matin.

MARDI 29 MAI

Nous apprenons que, lors de leur arrestation, DESMARETS, GIROD et COLOMBANI ont été frappés et blessés aux jambes par MATSUMOTO et ses acolytes.

MERCREDI 30 MAI

Ma femme et mes deux derniers fils, Christian 6 ans et Jean-Pierre 5 ans, viennent me voir dans ma cellule. Ma femme m'a dit que le commandant japonais de la gendarmerie allait me libérer.

JEUDI 31 MAI

Nous apprenons que sont incarcérés dans un bâtiment voisin :

<i>Le commandant RUDOLF</i>	<i>Cellule n° 30 (1,20m x 2x2)</i>
<i>CARDIN</i>	<i>Cellule n° 27</i>
<i>LIVERSET</i>	<i>Cellule n° 28</i>

MES 142 JOURS D'INCARCÉRATION

CARDIN, très brutalisé, est dans un état lamentable.

Le sergent GOTO, Chef de prison, vient nous faire ses adieux et nous présente son successeur, le caporal MITSUSHIMA. Comme ce dernier a l'air idiot, la bouche ouverte et de grande lunettes, nous le baptisons «Poisson-Lune».

VENDREDI 01 JUIN

Nous apprenons que BUSCAIL est incarcéré dans la cellule n° 23 (1,20mx2x2). Nous le voyons au lavoir de la cour où il a encore son brassard.

SAMEDI 2 JUIN

Arrivée de HUMBERT, Chef de la sûreté et de GAZAGNE qui sont enfermés respectivement dans les petites cellules (1,20mx2x2) n° 22 et 9.

GAZAGNE frappé violemment lors de son incarcération, porte des plaies sur le visage, le corps et les jambes.

Une innovation : On nous laisse, enfin, sortir du bâtiment et nous réunir, tous les détenus ensemble, trois fois par jour aux heures d'ouverture des cellules, avec liberté d'aller d'un bâtiment à l'autre. Les heures de sorties sont prolongées (Une heure au lieu d'une demi-heure chaque fois). Poisson-Lune paraît plus humain que son prédécesseur GOTO.

Une infirmerie mise sur pied avec les médicaments reçus en cachette de l'extérieur, grâce à Mmes CROS et GIROD, nous permet de soigner les blessés sortis des interrogatoires. Cette infirmerie est dans la cellule n°14. CROS est fait Docteur et mon fils Paul, infirmier.

Tous les matins y défilent les malades et les blessés des interrogatoires de MATSUMOTO.

DIMANCHE 3 JUIN

GAZAGNE, interrogé par le bourreau MATSUMOTO, revient dans un triste état.

DESMARETS, interrogé à la gendarmerie par ce même bourreau, est également frappé et blessé aux chevilles : supplice de la barre de fer et planche.

LUNDI 4 JUIN

HUMBERT est interrogé à la gendarmerie, correctement.

MARDI 5 JUIN

Le commandant RUDOLF est interrogé à la gendarmerie, correctement.

JEUDI 7 JUIN

Mon fils Paul donne des leçons d'éducation physique aux détenus pendant leur sortie du matin de 7 à 8 heures.

SAMEDI 9 JUIN

Soins donnés aux divers détenus (diarrhées, fièvre de paludisme, plaies, etc.) par CROS et Paul MARBŒUF.

DIMANCHE 10 JUIN

DESMARETS est interrogé par MATSUMOTO assez correctement. GAZAGNE, interrogé par MATSUMOTO, revient en cellule avec des traces de violence (coups de matraque, poignets attachés aux chevilles, plaies au nez, bosses un peu partout, peau du corps violacée).

RELEVÉ DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS DU 9 MARS AU 2 AOÛT 1945

LUNDI 11 JUIN

HUMBERT interrogé, séance correcte. Poisson-Lune, chef de prison, rentre à 23 heures dans la cellule de GAZAGNE et lui confisque le tortillon anti-moustique. Nous étions tous couchés sans moustiquaire et assaillis par des nuées de moustiques.

MARDI 12 JUIN

BUSCAILLE se fait soigner les furoncles à l'oreille gauche dans la cellule n° 14 (alcool iodé et huile goménolée).

MERCREDI 13 JUIN

JOUFFREY, interrogé par MATSUMOTO, avec coups nombreux et variés, revient tuméfié : plaies aux bras, aux jambes, grosses ecchymoses sur la tête, peau violacée sur tout le corps, un véritable zèbre (interrogatoire de 20h à 1h du matin).

JEUDI 14 JUIN

LE LOUET quitte la cellule n° 31 pour être mis dans une pièce du corps de garde où se trouve déjà HUTTER. Mon fils Paul soigne GAZAGNE et JOUFFREY de leurs plaies.

Je suis appelé à l'interrogatoire au poste de garde par MATSUMOTO et sommé de déclarer être F.F.I. Étant à genoux, je suis frappé par ce bourreau avec un nerf de bœuf. Mais, vieux roublard, je suis matelassé par chemise, tricot, veste de drap et chemise kaki malgré la chaleur.

Subi le supplice de la désarticulation des doigts et, après une demi-heure de coups et brutalités, je suis ramené en cellule n° 12.

Après moi, ont été convoqués, au poste de garde, TABOUILLOT, GIROD, COLOMBANI avec simples brutalités, puis GAZAGNE et JOUFFREY avec violences accrues : coups violents et cris de douleur entendus de nos cellules. Le lendemain : traces, ecchymoses sur tout le corps et forte fièvre. Soins urgents donnés.

SAMEDI 16 JUIN

Prisonnier coiffeur vient dans notre bâtiment avec tondeuse et ciseaux. CROS se fait raser le crâne.

DIMANCHE 17 JUIN

Incarcération de LABITTE, cellule n° 7; GUIRAUD, cellule n° 8; VALENTIN, cellule n° 9. cellules sans lit de camp. Les détenus ont couché par terre sur des planches. Tous les trois sont malades (paludisme et plaies aux pieds). Ils venaient de la brousse.

LUNDI 18 JUIN

HUBERT quitta ma cellule et se fait enfermer seul dans la cellule n° 16.

MARDI 19 JUIN

Ma femme est autorisée à me voir. CROS et HUMBERT reçoivent la visite de leurs femmes. Poisson-Lune autorise les femmes à venir, pendant 10 minutes, causer avec leurs maris

MES 142 JOURS D'INCARCÉRATION

au corps de garde. Chaque prisonnier à son tour, à raison de 2 à 3 par jour, pendant les heures d'ouverture des cellules.

MERCREDI 20 JUIN

MOUGIN a une altercation avec un prisonnier annamite et lui jette une assiette d'épinards sur la figure. Le lendemain matin, un prisonnier annamite boxe GAZAGNE au lavoir pour venger l'injure de la veille.

JEUDI 21 JUIN

Mme W. MORIN, Henri MORIN et COLOMBANI sont relâchés. Les deux premiers n'ont jamais été interrogés depuis leur incarcération.

L'Adjudant-chef BELLOC est enfermé dans la cellule n° 31. Il est dans un triste état; ses avant-bras sont fortement contusionnés, peau arrachée par endroits et coups sur le corps et la face.

VENDREDI 22 JUIN

Le caporal nous fait sortir des cellules à 22 h.30 afin de fumer une cigarette dans le couloir du bâtiment. Vraiment Poisson-Lune nous gâte.

SAMEDI 23 JUIN

L'adjudant-chef BELLOC a les avant-bras bandés et ne peut s'en servir. On le fait manger et lui lave la figure le matin.

LUNDI 25 JUIN

Soins médicaux à BELLOC, JOUFFREY, BUSCAIL, VALENTIN et LABITTE. Ma femme et mon fils Georges viennent me voir au poste de garde.

MARDI 26 JUIN

Le bourreau MATSUMOTO vient nous voir, chacun dans nos cellules. La porte de la mienne est ouverte. Il me regarde, s'incline et sans dire un mot, il fait fermer la porte.

MOIS DE JUILLET

L'original des notes de Juillet ayant été égaré, la reconstitution des événements de ce mois est exacte quant aux faits cités (sauf les omissions qui ont pu se produire, mais pourront être reconstituées par les déclarations des intéressés).

Les dates de ces faits sont approximatives, sauf celles des entrées en prison sont exactes.

LUNDI 2 JUILLET

Arrivée en cellule n° 5 du sous-officier du D.M.A., DOPIAT et en cellule n° 6 du Caporal du 10ème R.M.I.C., ZÉROS.

Afin de les mettre en confiance, le sous-officier japonais leur fait boire du rhum, mais les deux martiniquais ont tenu bon le coup et c'est le sergent japonais qui est, enfin, saoul.

MERCREDI 4 JUILLET

DOPIAT et ZÉROS vont au Mang-Cá.

VENDREDI 6 JUILLET

RELEVÉ DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS DU 9 MARS AU 2 AOÛT 1945

LE FLOCH, *marin du commerce détaché à la police de Qui-Nhon, entre en cellule 22. Il n'a jamais été interrogé et n'a donc pu savoir ce qu'on lui reprochait.*

DIMANCHE 8 JUILLET

TOMASINI des Douanes de Quang-Ngai est enfermé dans la cellule n° 5, après interrogatoire suivi de coups.

LUNDI 9 JUILLET

Arrivée en cellule n°5 de deux sous-officiers d'artillerie LECOMTE, VERING et du caporal DIETRICH.

MARDI 10 JUILLET

LIVERSET (cellule n° 28), appelé pour interrogatoire à la gendarmerie japonaise vers 22 heures, est resté enfermé dans la cave de la maison ICHEF (cage à singe). Il ne retourne dans sa cellule que deux jours plus tard. Interrogatoire correct, dit-il.

JEUDI 12 JUILLET

Les deux sous-officiers et le caporal (LECOMTE, VERING et DIETRICH)) partent pour le Mang-Cá.

DIMANCHE 15 JUILLET

Sont amenés en prison et incarcérés dans :

cellule n° 6	GENDRAULT, administrateur
cellule n° 2	DUVIVIER, Travaux Public
cellule n° 23	SAILLARD, Garde Indochinoise

Tous trois sont arrivés de Quang-Ngai; seul SAILLARD a été fortement brutalisé lors de l'interrogatoire d'entrée. Un nouveau procédé de torture est alors appliqué par MATSUMOTO : il s'agit d'une magnéto envoyant du courant électrique au travers de la tête par deux pinces de contact appliquées à chaque oreille. Les victimes de ce traitement ont les yeux exorbités, striés de sang et les paupières enflés. Une application prolongée provoque des syncopes.

VERS LE MARDI 18 JUILLET ENVIRON jusqu'en fin de mois.

HUMBERT, chef de la sûreté, appelé à l'interrogatoire (correct, dit-il) revient avec suppression de panier de vivres jusqu'à nouvel ordre. Il devra, dès lors, se contenter du riz aux «cailloux» et du poisson pourri. Mais ses coéquipiers du bâtiment ne le laissent pas tomber et il mange aussi bien qu'avant, mais en se cachant. Cela a duré quelques jours.

BUSCAILLE a été pris subitement d'étourdissement et est tombé en se blessant légèrement à la tête. Son voisin de cellule, HUMBERT, est autorisé à le soigner et veiller sur lui. Ainsi les deux portes de cellules restent constamment ouvertes.

DESMARETS, appelé par MASUMOTO, au moment du repas, au poste de garde pour interrogatoire, a pu voir sa femme qui était à la porte avec le panier de repas. MATSUMOTO l'a même interrogé en présence de Mme DESMARETS.

Le Commandant RUDOLF, de retour d'un interrogatoire, a été autorisé à voir assez longuement Madame RUDOLF en présence, bien entendu, des japonais en armes.

BUSCAILLE, appelé au poste de garde, a pu voir sa femme. MATSUMOTO lui a annoncé sa libération prochaine.

MES 142 JOURS D'INCARCÉRATION

Dès que cette nouvelle est connue, nous lui donnons des commissions, en particulier celle d'acheter des médicaments, car notre pharmacie est vide peu à peu et nous avons tellement de blessés et malades à soigner.

LUNDI 23 JUILLET

Sont amenés à la prison provinciale et incarcérés dans la cellule n° 34, Paul DAUSSET⁸ et ROUZADE de la garde Indochinoise, tous deux sont venus du Mang-Cá. Ils auraient été surpris en train de faire le mur.

SAMEDI 28 JUILLET

La journée commence assez calme, mais vers 10h.30 est appelé par MATSUMOTO à l'interrogatoire au poste de garde de la prison, SAILLARD qui a subi des coups et brutalités. Ses poignets sont fortement liés aux chevilles. Coups de nerf de bœuf, électrocution, etc.

Vers 11h15, CROS de notre bâtiment le remplace et revient dans un mauvais état, car il a subi les mêmes brutalités et est congestionné par l'électrocution. Puis, vers 11h40, GAZAGNE est appelé. Celui-ci est encore plus violemment maltraité. Enfin, vers 12h30, JOUFFREY y passe le dernier et retourne à 13 heures dans un triste état.

Tous ont de nombreuses marbrures violacées sur tout le corps par des coups de nerf de bœuf et même règle métallique. Nombreuses ecchymoses sur les corps, tête, face, poignets et les chevilles enflammées par serrage trop fort. Pour GAZAGNE, plaie saignante du nez. Pour JOUFFREY, grosses nodosités sur la tête. Enfin, tous ont de forte fièvre.

Nous entendons, d'ailleurs, quelques unes des victimes pousser des cris pour ne pas dire des hurlements de douleur.

TÉMOINS : GAZAGNE et JOUFFREY

Ce même jour, vers 22 heures, l'adjudant-chef BELLOC a été appelé au poste de garde et a été brutalisé, électrocuté, tout comme ceux de la matinée : SAILLARD, CROS, GAZAGNE et JOUFFREY.

JEUDI 2 AOÛT

Nous entendons, vers 9 heures, un brouhaha inaccoutumé dans les bâtiments voisins du nôtre et nous sommes inquiets. Cependant, les mots Mang-Cá nous rassurent. Enfin, vers 9h30, notre porte extérieure s'ouvre et le caporal japonais MITSUSHIMA dit Poisson-Lune vient droit sur ma porte de cellule, l'ouvre et me fait des signes incompréhensibles en disant «Mang-Cá, Mang-Cá». J'ai compris. Mes voisins sortent, à leur tour, des cellules et disent : « Ça y est, on est bons pour le Mang-Cá ».

Nous nous regardons, ne pouvant croire à une sortie définitive des cellules. Cependant, les prisonniers des autres bâtiments, prévenus avant nous, sont allés au poste de garde et retournent avec leurs affaires confisquées lors de leur entrée en prison.

Nous attendons, avec impatience, notre tour; cependant ABGRALL, MOUGIN, CROS, Capitaine BON et HUBERT de notre bâtiment ont été appelés au poste de garde; seuls, mon fils Paul et moi restons sans comprendre. Nous craignons, tous les deux, qu'il y ait exception pour nous et que l'on reste enfermés, car tous nos codétenus reviennent joyeux avec leurs affaires. Seul ABGRALL n'est pas revenu.

⁸ Inspecteur de la Garde Indochinoise.

RELEVÉ DES ÉVÉNEMENTS SURVENUS DU 9 MARS AU 2 AOÛT 1945

Enfin, nous sommes appelés, en dernier lieu, au poste de garde. Là nous voyons MATSUMOTO et son interprète assis à une table sur laquelle se trouvaient des papiers épars.

GUIRAUD, VALENTIN, LABITTE, LE LOUET, HUTTER et ABGRALL attendent leurs affaires confisquées. Monsieur HUMBERT, chef de la sûreté, fait l'interprète, car celui de MATSUMOTO ne parle pas français.

On nous remet, à notre tour, ce qui nous appartenait et qui nous avait été confisqué à l'entrée en prison, ABGRALL ne retrouve ni sa montre-bracelet, ni son stylo.

MATSUMOTO fait signe à ABGRALL de s'éloigner du poste et nous invite, GUIRAUD, VALENTIN, LABITTE, LE LOUET, HUTTER, mon fils Paul et moi, à nous rapprocher de lui, autour de la table du poste de garde.

Tout à coup, après avoir causé annamite avec l'interprète de MATSUMOTO, HUMBERT nous dit :

«Vous allez rentrer chez vous, mais vous promettez de garder le silence absolu sur ce que vous avez fait, vu, entendu et vous signez, chacun votre tour, les papiers qu'on va vous présenter qui sont une décharge de vos affaires».

Nous avons tous promis solennellement et avons signé.

HUMBERT a ajouté :

«Vous allez partir immédiatement chercher vos paquets dans les cellules».

Nous sommes revenus abasourdis, dans notre bâtiment, laissant contre le mur d'enceinte du poste de garde, ABGRALL qui reste à se morfondre et n'y comprend rien.

Nous prenons nos paquets et notre panier du repas de midi qu'on ne nous laisse même pas ouvrir et consommer en prison et, en hâte, on nous ouvre, enfin, la grande porte vers la liberté ! Il est exactement 13h30.

À l'extérieur, toutes les femmes des prisonniers prévenues sont là attendant avec impatience la sortie des prisonniers, car les «linh» de garde avaient dit que tous les «cellulards» français portaient pour le Mang-Cà.

Je retrouve ma femme et mes trois grands fils et rentre chez moi, après avoir échangé quelques mots avec les femmes de mes camarades qui, eux, vont aller au Mang-Cà dans l'après-midi, comme nous avait-on dit ce matin.



Écrit de ma main d'après le JOURNAL DE PRISON tenu, au jour le jour, dans ma cellule et clandestinement. Ce journal, écrit au crayon sur des bouts de papier hygiénique a pu heureusement échapper à toutes les fouilles minutieuses et périodique des cellules.

Kuê le 1er Septembre 1945

A.H. Marboeuf

Retraite des Baux et Forêts

10, Avenue Khai-Dinh

Kuê (Centre-Annam)

